

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 18 novembre 2024

11.2024-17	COMMUNICATION Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « affichage numérique pour diffusion de clips pour la Promotion du territoire en gare de Nantes – année 2005 »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société MEDIAGARES, sise 1 rond-point Victor Hugo 92130 Issy-les-Moulineaux, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour de l'affichage numérique en gare de Nantes (diffusion de clips pour la promotion du territoire), avec la société MEDIAGARES, sise 1 rond-point Victor Hugo 92130 Issy-les-Moulineaux, pour un montant de 7 200€ H.T. soit 8 640 € T.T.C. et pour une durée de 1 an (1^{er} janvier au 31 décembre 2025).

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »